

Gestion de vos filiales

Gestion de vos filiales	
Vous êtes déjà adhérent "VLU" (Versement en Lieu Unique) et vous souhaitez <u>étendre</u> ce dispositif à vos filiales et leur faire bénéficier d'un interlocuteur social unique ?	
Pour intégrer vos filiales, il est nécessaire que ces sociétés utilisent le même système de paye que votre entreprise.	
	Extension de votre adhésion
	Complétez les documents ci-dessus et transmettez-les directement par <u>mail</u> .
	L'extension du protocole de centralisation prend effet au 1er janvier de l'année qui suit votre demande ou en cours d'année s'il s'agit d'une création d'entreprise.
	L'autorisation de centralisation accordée à vos filiales se résilie par simple avenant à votre demande.